

Accueillir des artistes ou des spectacles étrangers

Fondamentaux, actualité sociale et sécurisation des contrats



3 octobre 2019 – 1 jour à Paris - 330 €*

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable d'une structure de spectacle vivant
Directrices/directeurs artistiques
Toute personne chargée/e de la gestion des contrats pour l'accueillir d'artistes étrangers

Pré-requis : Etre en charge de l'organisation de spectacles, notamment sur le plan contractuel

OBJECTIFS

Cette formation d'actualité vous permettra de comprendre les enjeux de la réglementation du spectacle et son application aux artistes étrangers, de connaître précisément les modalités de procédure à observer pour les étrangers hors de l'Union Européenne et de savoir appréhender les conséquences sociales et ou fiscales.

CONTENU DÉTAILLÉ

Introduction : problématique et évolution des Textes

Les fondamentaux de la réglementation du spectacle en France : statut de l'artiste, réglementation applicable...

La détermination de l'employeur des artistes étrangers : Les conditions pour la reconnaissance d'une cession de droits de représentation d'un producteur étranger...

La procédure d'Autorisation Provisoire de Travail : En cas de cession, en cas d'engagement direct d'artistes étrangers - Situation particulière pour les artistes des 10 nouveaux Etats membres de l'Union

Aspects sociaux et fiscaux : Charges sociales et conventions de réciprocité internationales Retenue à la source

Les contrats d'achat de spectacles étrangers : Les clauses à prévoir. Questions pratiques...

VOTRE INTERVENANTE EXPERT

Emilie Le Thoër - Avocate au barreau de Nantes.



MÉTHODE

Les Formations d'actualité du CAGEC associent les apports juridiques complétés par des dossiers documentés, à l'échange entre pairs (professionnels confirmés). L'animation par notre intervenante expert, privilégie l'interactivité et la réponse aux questions des participant/es.

THEMES COMPLEMENTAIRES

- Les contrats des intermittents
- Actualité juridique, sociale et réglementaire du Spectacle vivant

ET APRES...

Des documents complémentaires pourront être transmis par email en fonction des intervenants. Un suivi de question/réponse est disponible via le CAGEC dans le mois qui suit la formation.

FINANCEMENT

* Le CAGEC n'est pas assujéti à la TVA pour la formation.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payés..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

Dans la grande majorité des cas, le financement total de la formation est possible. N'hésitez pas à me contacter pour toute information sur les financements.

Afdas. - Autres financements : nous contacter

LE CAGEC CHEZ VOUS !

Ce thème peut être organisé chez. Vous y gagnez en temps et en coût de déplacement. Pensez-y ! Retrouvez tous nos thèmes LE CAGEC CHEZ VOUS ! sur le site internet.

EVALUATION DES ACQUIS

La formation est évaluée par le biais d'un QCM de 10 questions maximum.

VALIDATION

- La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » transmise dans les 10 jours et incluant les résultats du QCM.
- Une évaluation écrite/orale à la fin de la formation est réalisée par l'intervenant/e. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
- Un bilan « à froid » sera transmis à chaque participant/es 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique plusieurs mois après.

VOTRE CONTACT

Sylvie Ricordaire

02 40 35 87 30



formation@cagec.fr

www.cagec.fr

Document non contractuel
Crédits photo : @fotolia.com
Copyright CAGEC©

LES PETITS +

- Les participants qui le souhaitent peuvent envoyer au préalable, au Service Formation, les formulations contractuelles qui posent questions.
- Le CAGEC est un organisme de formation reconnu depuis 1982. Qualifié OPQF (label qualité et professionnalisme), membre de la Fédération de la formation professionnelle (FFP), inscrit au répertoire Data Doc.



Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour les domaines suivants : Création, stratégie d'entreprise et fonctions associées (droit, finance, gestion)



Le CAGEC est membre de la FFP

Bulletin d'inscription 2019

Nom et prénom :

Date de naissance :

L'employeur

Nom de la structure

Adresse complète

Téléphone

Email

Site internet

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5 6 à 9 10 et +

Coordonnées personnelles

Adresse complète

Téléphone

Email

Financement du stage

AFDAS

Uniformation

Pôle Emploi

Financement personnel

Votre statut

CDI depuis le :

CDD fin prévue le :

Fonctionnaire

Intermittent/e

En recherche d'emploi

Particulier

Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Ce document est non contractuel. Seuls les devis et conventions de formation avec nos conditions générales sont valables.

Accueillir des artistes ou des spectacles étrangers

3 octobre 2019 - Paris

Nom et prénom :

Quel est le niveau de votre formation initiale et précisez son intitulé :

- I et II
- III
- IV
- V

Quel est le titre de votre poste actuel ou de votre fonction :

Avez-vous une connaissance préalable du thème traité dans la formation ?

une bonne connaissance une approche non

Appliquez-vous une convention collective du spectacle ? oui non

Si non, quelle convention appliquez-vous ?

Merci de préciser si vous accueillez déjà des artistes étrangers (si oui, combien) ou si vous l'envisagez à court terme (quel délai)? De quel(s) pays sont-ils? Quels types de difficultés rencontrez-vous?

Pour compléter ce thème vous pouvez également suivre ? (à cocher si intéressé/e)

- Les contrats des intermittents
- Actualité juridique, sociale et réglementaire du Spectacle vivant

Quelle est votre motivation pour suivre cette formation ? Qu'en attendez-vous ?